Étoile Performance

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (le « Garant » ; Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+[1]). L'investisseur supporte le risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Étoile Performance est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.
- **Période de commercialisation :** du **7 novembre 2022 au 20 janvier 2023**. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres**. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Étoile Performance et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR001400DJU2**

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

[1] Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

En quelques mots

Étoile Performance est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

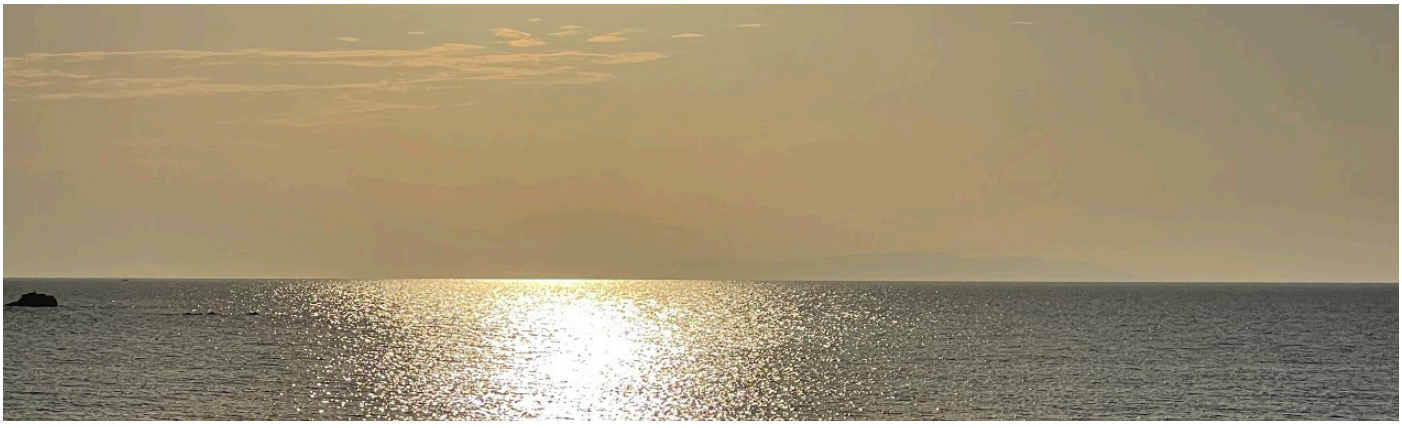
- Une exposition à la performance d'un panier équipondéré constitué des actions BNP Paribas, Orange SA, TotalEnergies SE et Axa SA (le « Panier équipondéré »). Ces cours sont calculés dividendes non réinvestis.
- À partir de la fin de la 1re année, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 12,00 %(1) par année écoulée depuis la Date d'Observation Initiale, si le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à son Niveau Initial(2) à une Date d'Observation Annuelle.
- À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 120,00 %(1), soit 12,00 % par année écoulée depuis la Date d'Observation Initiale, si le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à son Niveau Initial(2) à la Date d'Observation Finale.
  - Un remboursement du Capital Initial(1), si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à son Niveau Initial(2) et supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial(2) à la Date d'Observation Finale.
  - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial(2) à la Date d'Observation Finale.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Étoile Performance, soit 1 000 euros. À toutes les Dates d'Observation du Panier équipondéré mentionnées, les actions composant le panier équipondéré sont prises en compte à leur cours de clôture. **Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables,** sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros au 20 janvier 2023 jusqu'à la Date d'Échéance (le 3 février 2033) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 20 janvier 2023 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Étoile Performance**, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) *Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.*

(2) *Pour le détail de la détermination du niveau du Panier équipondéré, voir en page 4.*



Avantages / Inconvénients

Avantages

- De la 1ère à la 9e année, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à son Niveau Initial(1), l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son Capital Initial majoré d'un **gain de 12,00 %(2) par année écoulée depuis la Date d'Observation Initiale**.
- **À l'échéance des 10 ans**, si Étoile Performance n'a pas été remboursé par anticipation, et si le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à son Niveau Initial(1) à la Date d'Observation Finale, l'investisseur récupère **l'intégralité de son Capital Initial augmenté d'un gain final de 120,00 %(2), soit 12,00 % par année écoulée depuis la Date d'Observation Initiale.**
- **À l'échéance des 10 ans**, si Étoile Performance n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial(2)**, si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à son Niveau Initial(1) et supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial(1) à la Date d'Observation Finale.

Inconvénients

- Étoile Performance **présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau du Panier équipondéré est inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial(1)). La valorisation d'Étoile Performance à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau du Panier équipondéré autour du seuil de 60,00 % et de son Niveau Initial(1).
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 an à 10 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 12,00 %(2) par année écoulée depuis la Date d'Observation Initiale.** L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du Panier équipondéré (Effet de Plafonnement du Gain).
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le Panier équipondéré**.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à **une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. Le titre de créance Étoile Performance est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital :** En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque lié au Sous-Jacent :** Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite :** En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité :** Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à certains événements affectant les Sous-Jacents :** En cas de survenance de certains évènements affectant l'émetteur du Sous-Jacent ou le Sous-Jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Emetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

(1) *Pour le détail de la détermination du niveau du Panier équipondéré, voir en page 4*

(2) *Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.*

Mécanisme de remboursement

Détermination du niveau du Panier équipondéré

Le Panier équipondéré est composé des actions BNP Paribas, Orange SA, TotalEnergies SE et Axa SA (dividendes non réinvestis). Chaque action représente un poids identique dans le calcul du niveau du Panier équipondéré.

Le niveau du Panier équipondéré est déterminé par la somme pondérée de l'évolution de chacune des actions. L'évolution de chaque action correspond à son cours divisé par son cours initial (constaté à la Date d'Observation Initiale, soit le 20 janvier 2023). Le Niveau Initial du Panier équipondéré est donc égal à 100 %.

Un remboursement automatique anticipé possible dès la fin de la 1re année

De la 1re à la 9e année, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit(1) à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

son Capital Initial
+
Un gain de 12,00 % par année écoulée
soit un TRA brut(2) maximum de 11,47 %(4) et un TRA net(3) maximum de 10,35 %(4)

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé Étoile Performance s'arrête ; sinon le produit continue.

Remboursement à l'échéance

À la Date d'Observation Finale, le 20 janvier 2033, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau du Panier équipondéré une dernière fois.

Cas favorable

Si le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit(1) le 3 février 2033 :

son Capital Initial
+
Un gain final de 120,00 %, soit 12,00 % par année écoulée
soit un TRA brut(2) de 8,16 % et un TRA net(3) de 7,08 %

Cas médian

Si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à son Niveau Initial et supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit(1) le 3 février 2033 :

son Capital Initial
soit un TRA brut(2) de 0 % et un TRA net(3) de -1,00 %

Cas défavorable

Si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit(1) le 3 février 2033 :

son Capital Initial diminué de la performance négative du Panier équipondéré
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau du Panier équipondéré. **Cette perte en capital peut être partielle ou totale.**

L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et Étoile Performance se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Annuelle.

(1) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(2) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

(3) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

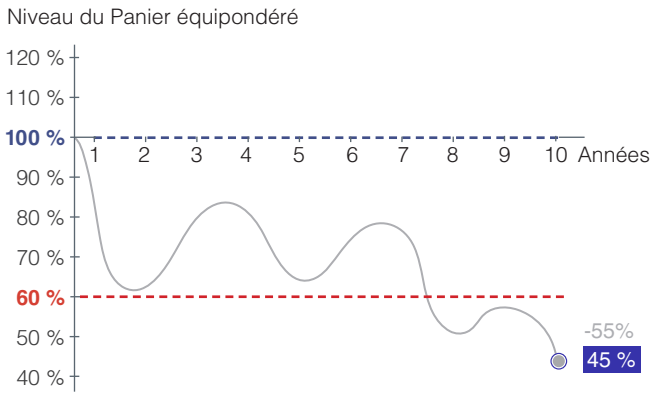
(4) Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 12,00 % à la 1re Date de Remboursement Automatique Anticipé (soit le 5 février 2024).

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

— Évolution du Panier équipondéré
● Performance finale du Panier équipondéré
◉ Niveau de remboursement du titre de créance
--- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement avec gain (100 %)
--- Seuil de perte en capital à l'échéance (60 %)
▮ Gain
↓ Plafonnement du gain

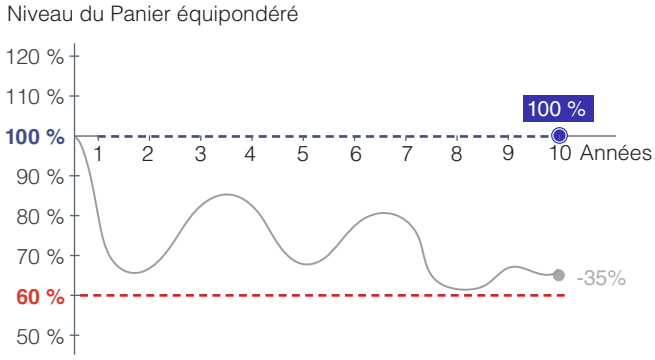
Scénario défavorable : Forte baisse du Panier équipondéré à l'échéance (supérieure à 40 %)



- À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à son Niveau Initial[1]. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau du Panier équipondéré est égal à 45 % de son Niveau Initial[1] (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit, à la Date d'Echéance, 45 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à la performance négative du Panier équipondéré, soit une perte de 55 %.

Remboursement final : 45 % du Capital Initial
TRA brut[2] : -7,64 % (identique à celui du Panier équipondéré[4])
TRA net[3] : -8,56 %

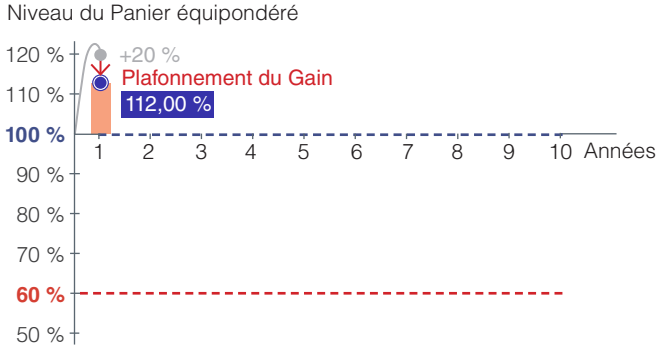
Scénario médian : Baisse modérée du Panier équipondéré à l'échéance (inférieure ou égale à 40 %)



- À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à son Niveau Initial[1]. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau du Panier équipondéré est égal à 65 % de son Niveau Initial[1] (soit une baisse de 35 %) : l'investisseur récupère, à la Date d'Echéance, l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la performance négative du Panier équipondéré à l'échéance.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial
TRA brut[2] : 0,00 % (contre -4,20 % pour le Panier équipondéré[4])
TRA net[3] : -1,00 %

Scénario favorable : Forte hausse du Panier équipondéré dès la fin de la 1re année (Plafonnement du gain)



- À la 1re Date d'Observation Annuelle, soit à la fin de la 1re année, le niveau du Panier équipondéré est égal à 120 % de son Niveau Initial[1], le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit, à la première Date de Remboursement Automatique Anticipé, son Capital Initial augmenté d'un gain de 12,00 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la performance du Panier équipondéré (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement final : 112,00 % du Capital Initial
TRA brut[2] : 11,47 % (contre 19,08 % pour le Panier équipondéré[4])
TRA net[3] : 10,35 %

Information importante : la valorisation d'Étoile Performance en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau du Panier équipondéré et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelle, si le niveau du Panier équipondéré est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60,00 % et 100,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité du Panier équipondéré, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

[1] Pour le détail de la détermination du niveau du Panier équipondéré, voir en page 4
[2] Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).
[3] Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).
[4] Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par les actions composant le Panier équipondéré.

Présentation du Panier équipondéré

Action BNP Paribas

BNP Paribas collecte des dépôts et offre des services de banque commerciale, de détail et d'investissement ainsi que des services de banque d'entreprise et privés. La banque fait de la gestion d'actifs et offre des conseils en investissements à des institutions et particuliers en Europe, aux USA, en Asie et dans les marchés émergents. Le cours de l'action BNP Paribas est accessible sur le site https://www.boursorama.com/cours/1rPBNP/ ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de BNP Paribas, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de BNP Paribas : https://invest.bnpparibas.com/resultats.

Action Orange SA

Orange SA fournit des services de télécommunication à des particuliers, des professionnels et des grandes entreprises, tels que des lignes téléphoniques fixes, des lignes louées, des transmissions de données, des télécommunications sans fil, de la télévision câblée, de la diffusion, de l'accès Internet, des applications sans fil ainsi que de la vente et location d'équipement de télécommunication. Le cours de l'action Orange SA est accessible sur le site https://www.boursorama.com/cours/1rPORA/ ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats d'Orange SA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur d'Orange SA : https://www.orange.com/fr/derniers-resultats-consolides.

Action TotalEnergies SE

TotalEnergies SE est une société du secteur de l'énergie. Elle produit, transporte et fournit du pétrole brut, du gaz naturel et de l'électricité à faible émission de carbone, et raffine des produits pétrochimiques. Elle possède et gère des stations-service dans le monde entier. Le cours de l'action TotalEnergies SE est accessible sur le site https://www.boursorama.com/cours/1rPTTE/ ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de TotalEnergies SE, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de TotalEnergies SE : https://totalenergies.com/fr/actionnaires/resultats-et-presentations-investisseurs/presentations-investisseurs.

Action Axa SA

AXA SA est une compagnie d'assurance qui fournit également des services financiers. La société offre des produits d'assurance vie et non vie, d'épargne et de retraite ainsi que des services de gestion d'actifs. Axa est présente sur les marchés domestiques et internationaux. Le cours de l'action Axa SA est accessible sur le site https://www.boursorama.com/cours/1rPCS/ ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Axa SA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur du Groupe Axa SA : https://www.axa.com/fr/investisseurs.

Sources : Bloomberg et site internet des entreprises, au 20 octobre 2022
Se référer aux sites internet de chaque entreprise pour plus d'informations.

Performances historiques du cours des actions et du panier équipondéré

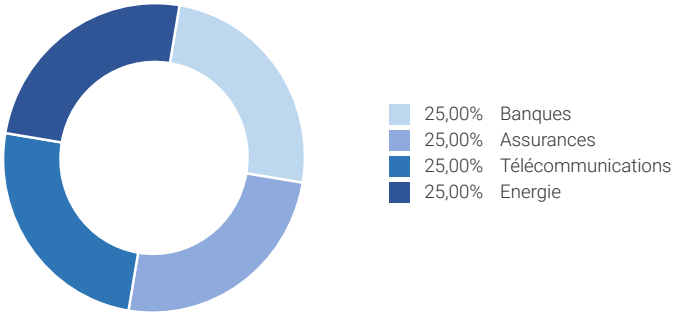
Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Performances cumulées comparatives (dividendes non réinvestis)	1 an	5 ans	10 ans
Action BNP Paribas	-20,68 %	-32,18 %	13,14 %
Action Orange SA	0,23 %	-29,63 %	-0,35 %
Action TotalEnergies SE	19,58 %	16,73 %	35,48 %
Action Axa SA	1,69 %	-4,22 %	95,67 %

Sources : Bloomberg, données du 20/10/2012 au 20/10/2022.

Répartition sectorielle des actions du panier équipondéré



L'évolution du panier d'actions et la valeur liquidative d'Étoile Performance sont disponibles sur la page internet : https://equityderivatives.natixis.com/fr/products/etoile-performance/

Caractéristiques principales

Code ISIN	FR001400DJU2
Forme juridique	Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le n° 22-203.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Période de commercialisation	Du 7 novembre 2022 (9h00 CET) au 20 janvier 2023 (17h00 CET)
Devise	Euro (€)
Sous-jacent	Panier équipondéré composé des actions ci-dessous : - action BNP Paribas (ticker : BNP FP ; ISIN : FR0000131104), dividendes non-réinvestis - action Orange SA (ticker : ORA FP ; ISIN : FR0000133308), dividendes non-réinvestis - action TotalEnergies SE (ticker : TTE FP ; ISIN : FR0000120271), dividendes non-réinvestis - action Axa SA (ticker : CS FP ; ISIN : FR0000120628), dividendes non-réinvestis
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Commissions de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,20% du montant nominal des Obligations placées, calculée sur la durée de vie maximale des Obligations. De plus, La commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,15% du montant des Obligations détenues et sur la durée de détention des Obligations par les porteurs. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Date d'Émission	07/11/2022
Date d'Observation Initiale	20/01/2023
Dates d'Observation Annuelle	22/01/2024; 20/01/2025; 20/01/2026; 20/01/2027; 20/01/2028; 22/01/2029; 21/01/2030; 20/01/2031; 20/01/2032
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	05/02/2024; 03/02/2025; 03/02/2026; 03/02/2027; 03/02/2028; 05/02/2029; 04/02/2030; 03/02/2031; 03/02/2032
Date d'Observation Finale	20/01/2033
Date d'Échéance	03/02/2033
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (https://equityderivatives.natixis.com/).
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où les cours de clôture des actions constituant le Panier équipondéré sont publiés.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00%.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des titres de créance	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Allure Finance, le distributeur qui commercialise le produit Étoile Performance. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus d'Étoile Performance afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation , et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Étoile Performance est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le n° 22-203 (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives en date du 3 novembre 2022 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/236/PROGRAM_SEARCH, https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400DJU2/FT/DS) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne («BCE»).

Natixis
Société Anonyme à Conseil d'Administration - Capital de 5 894 485 553,60 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France
RCS Paris n°542 044 524
Date de rédaction de la brochure : 20 octobre 2022

© AdobeStock